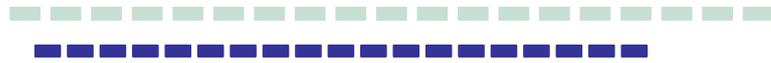


CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de LOUVERNE

Le mardi 28 janvier 2014 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOISBOUVIER.

Présents : Alain BOISBOUVIER, Eric COUANON, Sylvie VIELLE, ~~Guy TOQUET~~, Christiane CHARTIER-RIVIÈRE, Dominique ANGOT, Nelly COURCELLE, Gilbert HOUDAYER, Françoise RIOULT, ~~Marie-Françoise LEFEUVRE~~, Marie-Christine DULUC, Jean-Louis DÉSSERT, ~~Hervé FLEURY~~, Isabelle VIELLE, ~~Béatrice BOUVET~~, ~~Pascal DUBOIS~~, ~~Fabienne FOURNIER~~, Jean-François LENAIN, ~~Frédéric ADAM~~, Franck LÉCRIVAIN, Christelle BREUX, Céline BOUSSARD, Andrée BIGNON, ~~Jean-Louis MALASSENET~~, Christian RUSINEK, ~~Rosa GONÇALVES~~, Josiane MAULAVÉ.

Excusés : Guy TOQUET, Marie-Françoise LEFEUVRE, Hervé FLEURY, Béatrice BOUVET, Fabienne FOURNIER, Jean-Louis MALASSENET, Rosa GONÇALVES

Absents : Pascal DUBOIS, Frédéric ADAM

Pouvoirs : Guy TOQUET à Alain BOISBOUVIER
Jean-Louis MALASSENET à Andrée BIGNON
Rosa GONÇALVES à Christian RUSINEK

Secrétaire de séance : Christiane CHARTIER

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur FIAULT, Directeur général des services.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain BOISBOUVIER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

- ♦ **Réalisation d'emprunt** : Néant
- ♦ **Marchés et accords-cadres** : 1
 - Reconduction convention d'entretien station d'épuration
- ♦ **Louage de choses** : Néant
- ♦ **Contrats d'assurance & acceptation règlement** : Néant
- ♦ **Aliénation de gré à gré de biens mobiliers** : Néant

♦ **Droit de Prémption Urbain**

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite à donnée
06-01-2014	Professionnel	ZA Pont Martin II	ZD 44 ZD 48 AA 71 AA 73	94 m 819 m 63 m 241 m	RENONCIATION
07-01-2014	Habitation	22, rue Pierre Bourré	AB 15	683 m	RENONCIATION
10-01-2014	Habitation	1, rue Anatole France	AB 120	531 m	RENONCIATION

♦ **Lignes de trésorerie** : Néant

♦ **Virements de crédits** : Néant

OBJET : FINANCES COMMUNALES – RÉSULTATS 2013

Il est demandé au Conseil municipal **DE PRENDRE ACTE** de la communication qui lui est faite par Gilbert HOUDAYER, adjoint délégué aux finances, des résultats prévisionnels 2013 de chacun des budgets de la commune, lesquels sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

I. Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 052,86		673 096,70	0,00	682 149,56
Opérations de l'exercice	3 012 691,80	3 575 382,40	1 976 180,29	1 201 851,49	4 988 872,09	4 777 233,89
TOTAUX	3 012 691,80	3 584 435,26	1 976 180,29	1 874 948,19	4 988 872,09	5 459 383,45
Résultats de clôture		571 743,46	101 232,10			470 511,36
Restes à réaliser			117 887,08	543 769,68	117 887,08	543 769,68
TOTAUX CUMULES	0,00	571 743,46	219 119,18	543 769,68	117 887,08	1 014 281,04
RESULTATS DEFINITIFS		571 743,46		324 650,50		896 393,96

II. Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		79 693,63	252 137,77		252 137,77	79 693,63
Opérations de l'exercice	287 278,43	289 984,56	279 495,87	345 585,37	566 774,30	635 569,93
TOTAUX	287 278,43	369 678,19	531 633,64	345 585,37	818 912,07	715 263,56
Résultats de clôture		82 399,76	186 048,27		186 048,27	82 399,76
Restes à réaliser				200 000,00	0,00	200 000,00
TOTAUX CUMULES	0,00	82 399,76	186 048,27	200 000,00	186 048,27	282 399,76
RESULTATS DEFINITIFS		82 399,76		13 951,73		96 351,49

III. Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés		1 845 678,69	80 126,46		80 126,46	1 845 678,69
Opérations de l'exercice	566 705,48	123 758,69		80 126,46	566 705,48	203 885,15
TOTAUX	566 705,48	1 969 437,38	80 126,46	80 126,46	646 831,94	2 049 563,84
Résultats de clôture		1 402 731,90	0,00			1 402 731,90
Restes à réaliser	1 949 513,60				1 949 513,60	0,00
TOTAUX CUMULES	1 949 513,60	1 402 731,90	0,00	0,00	1 949 513,60	1 402 731,90
RESULTATS DEFINITIFS	546 781,70		0,00	0,00	546 781,70	

IV. Maison de santé

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 055,49		207 103,96		208 159,45	0,00
Opérations de l'exercice	52 770,27	58 026,87	97 566,37	244 190,71	150 336,64	302 217,58
TOTAUX	53 825,76	58 026,87	304 670,33	244 190,71	358 496,09	302 217,58
Résultats de clôture		4 201,11	60 479,62		56 278,51	
Restes à réaliser			474,80	63 988,17	474,80	63 988,17
TOTAUX CUMULES	0,00	4 201,11	60 954,42	63 988,17	56 753,31	63 988,17
RESULTATS DEFINITIFS		4 201,11		3 033,75		7 234,86

V. Photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 779,83	93 392,96		93 392,96	4 779,83
Opérations de l'exercice	9 391,22	9 102,09	4 638,20	87 339,30	14 029,42	96 441,39
TOTAUX	9 391,22	13 881,92	98 031,16	87 339,30	107 422,38	101 221,22
Résultats de clôture		4 490,70	10 691,86		6 201,16	
Restes à réaliser				17 114,72	0,00	17 114,72
TOTAUX CUMULES	0,00	4 490,70	10 691,86	17 114,72	6 201,16	17 114,72
RESULTATS DEFINITIFS		4 490,70		6 422,86		10 913,56

Monsieur Pascal DUBOIS ayant pris place au sein de l'assemblée avant la conclusion de la délibération 14-01-01,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE QUI LUI A ÉTÉ FAITE DES RÉSULTATS 2013 DES BUDGETS COMMUNAUX.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

I. Contexte général

A) Impact de la maîtrise des dépenses publiques

Dans un contexte de crise économique et financière qui perdure, l'objectif revu de réduction du déficit public de la [France](#) sous le niveau de 3% du Produit intérieur brut (PIB) en 2015 n'est pas remis en cause, il est de 4,1% pour 2013, de 3,6% pour 2014 pour être en dessous de 3% pour 2015.

L'effort de redressement des comptes publics engage l'ensemble des acteurs de la dépense publique, ainsi les collectivités territoriales participent à l'objectif de réduction de ce déficit public, par le gel, voire la réduction, de leurs dotations hors évolution de la population ; elles devront contribuer en 2014 et 2015 à la lutte contre les déficits proportionnellement à l'ampleur de l'effort demandé de l'ordre de 1,5 milliard sur deux ans (*750 millions en 2014 et autant en 2015*).

Traditionnellement, l'état augmentait au moins d'un montant équivalent de l'inflation ce qu'il versait chaque année aux collectivités, l'effort demandé et la prise en compte de nouvelles charges transférées imposeront aux collectivités territoriales des choix délicats en termes de maîtrises des charges voire de réduction d'investissements.

B) Fiscalité privée

La mesure de gel des bases d'imposition qui a concerné les barèmes 2012 et 2013 pour les impositions 2011 et 2012 n'est pas reconduite et l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sera rétablie en 2014.

Un autre serpent de mer resurgit avec une réforme de la taxe d'habitation calculée sur la base d'une « valeur locative cadastrale », son taux fixé par les collectivités locales sans prise en compte des revenus du foyer fiscal. Cette réforme de la taxe d'habitation voulue dans le passé par plusieurs gouvernements a souvent été reportée et finalement jamais aboutie, en sera-t-il de même ?

C) La revalorisation des bases

Revalorisation forfaitaire de l'ensemble des valeurs locatives (*applicables aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises*) de + 0,90 %.

Ainsi, en maintenant les taux d'imposition à leur niveau 2013, les collectivités pourraient disposer de ressources équivalentes (*en euros constants*).

D) Evolution PIB, inflation et consommation

1 - Produit intérieur brut

Croissance frémissante alors qu'elle était atone l'année dernière, ce qui semble se confirmer avec un taux PIB proche de 0,2%. La croissance de l'économie française devrait s'élever à 0,6% cette année et accélérer à 1,2% en 2015 estiment des économistes avertis. Des prévisions plus basses que celles du gouvernement qui a construit son budget 2014 sur une prévision de croissance de 0,9% cette année et qui espère une accélération à +1,7% l'an prochain. Le chiffre de 0,6% pour cette année, qui est la médiane des prévisions de ces

économistes, est en léger retrait par rapport au +0,7% attendu dans l'enquête réalisée en octobre. Une prudence dans les perspectives de croissance demeure de mise.

2 – Inflation

En France, en 2014 l'inflation accélérerait en début d'année, soutenue par le relèvement de la TVA, dont l'impact sur la moyenne annuelle est estimé vers 0,3point. Mais, la faiblesse des cours des matières premières perdurerait tout au long de l'année, d'autant que la reprise de l'activité sera trop lente pour stimuler la hausse des prix de la production intérieure. L'indice des prix hors tabac augmenterait ainsi de 1,2% en 2014.

3 - Consommation privée

Une reprise de la consommation des ménages

Le principal moteur de la croissance française en 2014, dans le scénario retenu par le Gouvernement, serait la consommation des ménages qui progresserait de 0,8 %, soit au même rythme que l'accroissement du pouvoir d'achat.

En effet, le pouvoir d'achat des ménages devrait bénéficier d'une inflation encore modérée, en outre, le pouvoir d'achat serait renforcé par la ré-indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu, Il faut également noter un retour de la confiance des ménages depuis le début du second semestre de l'année 2013.

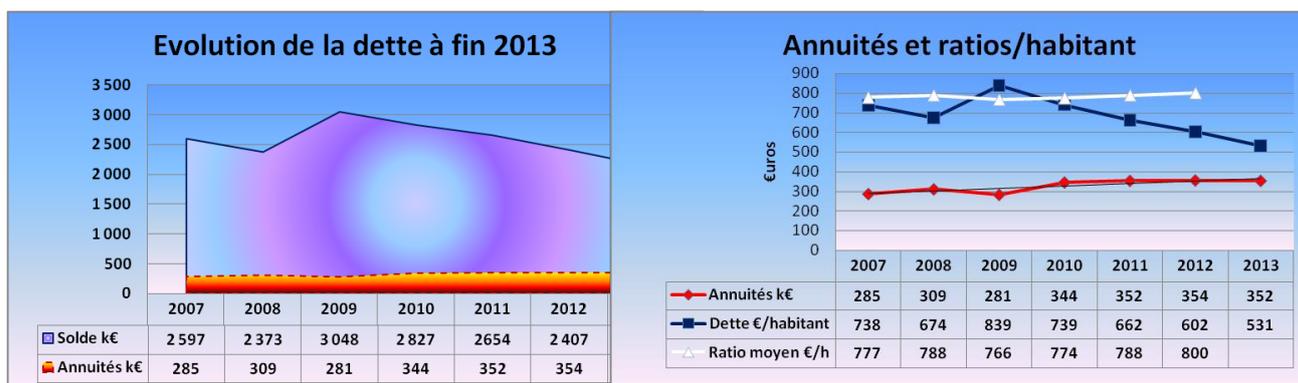
II - Les tendances des finances locales

Présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats : - Synthèse DGI 2008/2012 et comparaisons avec la strate de population

Sources DGI																							
Les Comptes des Communes																							
- données BPS exprimées en euros -																							
Iouvenne - MAYENNE																							
Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)																							
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice :	habitants												3 500 à 5 000 h										
	k€												€/hab										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne Nationale strate					53	Région		
Opérations de Fonctionnement																							
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	2238	2360	2831	3003	2996	3434	3288	608	641	699	826	783	857	823	896	918	934	947	955	987	997	983	960
dont : Impôts Locaux	717	772	1105	1050	1133	1283	1249	195	210	273	289	296	320	313	302	314	327	341	355	373	387	364	361
Autres impôts et taxes	20	68	85	93	85	99	117	5	18	21	26	22	25	29	52	54	56	55	51	56	55	38	31
Dotations globales de fonctionnement	657	678	699	651	658	699	680	179	184	173	179	172	175	170	182	185	189	190	191	190	192	188	211
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	1690	1796	2057	2159	2282	2553	2569	459	488	508	594	597	637	643	763	787	810	819	820	840	851	714	766
dont : Charges de personnel	799	858	933	1019	1148	1265	1362	217	233	230	280	300	316	341	350	365	377	383	384	390	398	368	326
Achats et charges externes	497	540	576	651	660	662	738	135	147	142	179	173	165	185	203	207	215	220	220	225	231	204	204
Charges financières	129	83	116	121	116	107	104	35	23	29	33	30	27	26	34	34	36	32	30	30	32	34	27
Contingents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	40
Subventions versées	110	113	165	171	158	167	172	30	31	41	47	41	42	43	51	51	53	54	54	54	54	42	54
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	548	564	774	844	714	882	718	149	153	191	232	187	220	180	132	131	124	128	135	147	145	270	194
Opérations d'investissement																							
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	781	1982	1182	2424	1511	1613	1526	212	539	292	667	395	403	382	446	469	438	425	408	438	464	812	598
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0	850	0	850	0	0	0	0	231	0	234	0	0	0	104	110	94	73	79	90	93	171	110
Subventions reçues	42	256	241	257	189	388	277	11	70	59	71	49	97	69	71	77	72	65	58	61	71	304	72
FCTVA	96	119	124	431	271	157	192	26	32	31	119	71	39	48	35	38	43	68	42	36	37	51	49
Retour de biens affectés, concédés, ...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	1068	2435	1281	1946	1241	1520	1291	290	662	316	535	325	380	323	441	469	420	416	400	430	455	703	589
dont : Dépenses d'équipement	820	2224	1013	1770	1018	1266	1034	223	605	250	487	266	316	259	331	354	313	308	293	314	341	644	428
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	246	202	218	175	223	232	238	67	55	54	48	58	58	60	80	79	77	75	74	72	75	51	91
Eléments de Fiscalité																							
Produits des impôts locaux																							
Potentiel Fiscal	1682	1772	1838	2153	2224	NR	NR	415	436	504	563	555	NR	NR	627	645	668	692	698	NR	NR	NR	NR
Taxe d'habitation (y compris THLV)	345	366	430	430	461	492	513	94	99	106	118	121	123	128	131	135	147	147	153	159	167	146	164
Foncier bâti	310	333	535	535	606	690	670	84	90	147	147	158	172	168	159	166	181	181	188	196	203	201	176
Foncier non bâti	61	61	61	61	65	67	66	17	17	17	17	17	17	16	10	10	11	11	11	11	11	14	17
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement																							
Excédent brut de fonctionnement	738	722	963	990	1070	879	201	196	238	272	237	267	220	220	189	189	185	183	193	208	208	332	262
Capacité d'autofinancement = CAF	621	642	854	929	797	971	795	169	175	211	256	208	242	199	159	158	152	155	166	181	181	299	237
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	375	440	636	754	573	739	557	102	120	157	207	150	185	139	79	79	75	80	92	109	105	248	146
Endettement																							
Encours de la dette au 31/12/N	1945	2593	2375	3050	2827	2654	2409	529	705	586	839	739	663	603	755	777	788	766	774	788	800	774	712
Annuité de la dette	375	285	333	291	339	339	342	102	77	82	80	89	85	86	112	111	112	106	103	101	105	85	117

III. Point sur notre endettement

- l'encours de la dette. Tableau des encours, amortissements et annuités.



L'encours au 31/12/2013 est de 2 145 797€, le prêt de 280 000 € étant réalisé le 02/01/2014. L'annuité de 352 362€ en 2013 sera de 381 186€ en 2014.

Considérant la réalisation du prêt de 280 000€ engagé en 2013, l'encours au 02 01 2014 est de 2 425 797€, inférieur à celui de fin 2007 qui était de 2 608 864€.

Le risque de Taux est nul, puisque les taux retenus sont fixes et variables "capés".

Nous enregistrons dès 2010 une dette/habitant inférieure à celle de notre strate. Si nos investissements ne nécessitent pas d'endettement nouveau, il faudra attendre 2016 et surtout 2017 pour voir baisser notre charges d'annuité.

IV. Point sur notre fiscalité

BUDGET PRIMITIF 2014

Evolution de la matière imposable de 2013 à 2014

(évaluation prévisionnelle - à taux constants - avant notification des bases)

Nature de la Taxe	Bases 2013 imposées (1)	Variations nominales (Evolution des bases) (2)	Variations physiques (3)	2014 (1) + (2) + (3)	produit correspondant à taux constants	Variation du produit de BP à BP (part communale)	Part de chaque taxe
TAXE D'HABITATION	3 931 610	31 453	39 316	4 002 379 1,80%	547 125 13,67%	23 974	37,43
TAXE FONCIERE (*) SUR LE BATI	3 686 163	29 489	619 275	4 334 928 17,60%	848 345 19,57%	132 474	58,04
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	176 217	1 410	0	177 627 0,80%	66 290 37,32%	-513	4,53
CUMULS	7 793 990	62 352	658 591	8 514 933	1 461 761	155 936 11,94%	

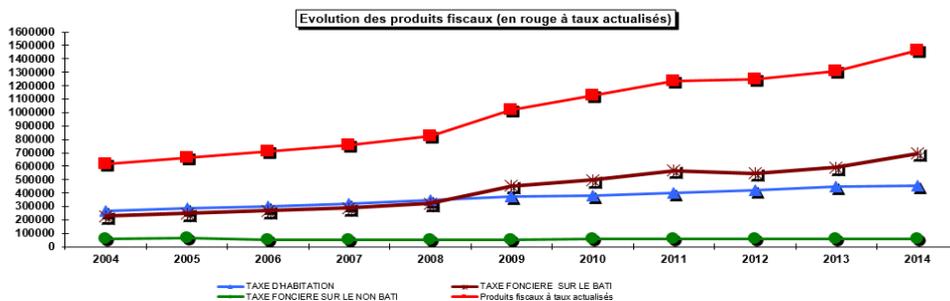
modifié le 20/01/2014

	évaluation
(1)	
(2)	0,80%
(3)	TH : 1,00%
(3)	FB : 16,80%
(3)	FNB : 0,00%

PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2014

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX

Base	Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit correspondant												
TAXE D'HABITATION		2 339 000,00	2 534 000,00	2 641 000,00	2 821 683,00	3 031 000,00	3 287 000,00	3 366 000	3 506 000	3 735 000	3 931 610	4 002 379
(x 11,36%)		265 710,40	287 862,40	300 017,60	320 543,19	344 321,60	373 403,20	382 377,60	398 281,60	424 296,00	446 630,90	454 670,25
TAXE FONCIERE SUR LE BATI		1 413 000,00	1 538 000,00	1 662 000,00	1 791 117,00	2 004 000,00	2 827 000,00	3 089 000	3 525 000	3 414 000	3 686 163	4 334 928
(x 16,05%)		226 786,50	246 849,00	266 751,00	287 474,28	321 642,00	453 733,50	495 784,50	565 762,50	547 947,00	591 629,16	695 755,89
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI		193 300,00	194 900,00	166 300,00	171 813,00	167 700,00	171 700,00	173 200	174 200	178 400	176 217	177 627
(x31,81%)		61 488,73	61 997,69	52 900,03	54 653,72	53 345,37	54 617,77	55 094,92	55 413,02	56 749,04	56 054,63	56 503,06
Produits à taux constants (1999)		553 985,63	596 709,09	619 668,63	662 671,18	719 308,97	881 754,47	933 257	1 019 457	1 028 992	1 094 315	1 206 929
évolution sur 1 an		7,83%	7,71%	3,85%	6,94%	8,55%	22,58%	5,84%	9,24%	0,94%	6,35%	10,29%
Produits fiscaux à taux actualisés		615 861,00	663 512,00	710 240,00	759 618,00	824 863,00	1 020 751,00	1 129 287	1 234 124	1 245 274	1 305 825	1 461 761
Evolution		9,95%	7,74%	7,04%	6,95%	8,69%	23,75%	10,63%	9,28%	0,90%	4,86%	11,94%
Variation des taux décidée par le Conseil		+2,00%	-	+3,00%	-	-	+ 0,85%	+ 4,50%	-	-	-	-



Sur les six dernières années, le conseil a limité la hausse des taux à 4,5%, (en 2010). Le développement de la Zone Autoroutière avec l'arrivée d'investisseurs significatifs (BRIDOR et HENRIELA entre autres) nous permettent de recevoir de nouvelles capacités financières (TF bâti) en complément de la progression des ressources des taxes d'habitations.

V. Synthèse 2010/2013 et projection 2014

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013						
DEPENSES & RECETTES COURANTES						
Libellé	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Prévisions BP 2013	Prévisions 2013	Réalisations 2013	Prévisions 2014
A) RECETTES						
Remboursement charges personnel	90 859	45 618	41 000	70 500	64 877	55 700
Produit des services et ventes (hors produits exceptionnels)	388 870	425 430	414 000	419 500	420 639	406 000
Contribution directes Louverné	1 282 895	1 249 224	1 305 825	1 305 825	1 327 143	1 461 000
Autres contributions	473 159	491 378	499 300	505 600	520 276	518 400
Dotations et subventions	987 315	959 172	936 028	979 028	983 372	950 000
Revenus des immeubles	94 880	91 459	90 000	98 000	102 610	102 000
Produits exceptionnels et financiers	9 828	22 741	1 300	13 690	14 458	
TOTAL RECETTES	3 327 806	3 285 022	3 287 453	3 392 143	3 433 375	3 493 100
B) DEPENSES						
Achat	365 057	438 561	435 000	472 500	437 275	450 000
Services extérieurs	187 280	187 588	217 000	312 520	300 202	250 000
Autres services extérieurs	109 407	112 297	127 900	126 780	114 747	117 000
Impôts et taxes	9 105	9 695	10 000	10 100	10 472	12 000
Charges du personnel	1 355 772	1 407 748	1 481 000	1 523 100	1 514 952	1 590 000
Remboursement taxe Jeunes Agriculteurs	183	9	100	100	58	100
Autres charges de gestion courante	265 826	271 641	304 000	310 300	302 557	318 000
Charges exception	678	1 044	2 000	2 362	2 314	2 000
SOUS TOTAL	2 293 307	2 428 583	2 577 000	2 757 762	2 682 577	2 739 100
Intérêts	107 384	104 065	82 315	82 315	82 315	95 315
Capital de la dette	241 831	247 184	260 725	260 725	260 725	280 905
TOTAL DEPENSES	2 642 522	2 779 832	2 920 040	3 100 802	3 025 617	3 115 320
Autofinancement net des investissements (recettes moins dépenses) (I)	685 285	505 190	367 413	291 341	407 758	377 780
C) RECETTES EXCEPTIONNELLES						
Lotissement			70 000	70 000		263 187
Travaux en régie	44 299	44 000				100 000
Dépenses imprévues			76 466	79 034		82 780
TOTAL RECETTES EXCEPTIONNELLES (II)	44 299	44 000	-6 466	-9 034	0	280 407
Autofinancement apparent (I) + (II)	729 584	549 190	360 947	282 307	407 758	658 187

Prévisions :

Les **Recettes** de 3 493 k€ sont légèrement identiques à celles de réalisées en 2013 et supérieures de 6,25% au BP 2013 ; elles prennent en considération la valorisation des bases de 0,80 % et physiques de 1 %, la progression de la population (+1, 05%), profitent du développement économique de la Zone Autoroutière (TF Bâti) tout en prévoyant une légère régression des services à la population.

Avant frais financiers.

Les **Dépenses** de 2 739 k€ sont supérieures de 6,26% aux prévisions BP 2013 avec poursuite de la maîtrise des charges et accompagnement financier maintenu des associations (*subventions*) tout en développant et assurant les activités engagées (*Médiathèque et jeunesse TAP*), le cout de ces TAP d'un prévisionnel de 72k€ pourraient être atténué par le fond d'amorçage de 25k€ (*50€ par enfant*) et les aides espérées de la CAF (*0,50€/heure-enfant*).

L'Autofinancement net prévisionnel des investissements établi à 378 K€, est identique à celui du BP 2013.

Les **recettes exceptionnelles** de 280 k€ (*dont 263 k€ provenant du budget lotissement et 100k€ de travaux immobilisés*) permettent de dégager un Autofinancement total apparent de 658 k€ supérieur aux prévisions du BP 2013.

VI - Projets 2014

Le projet 2014 fait apparaitre un Autofinancement prévisionnel apparent de 658k€ repris dans le tableau Investissement ci-dessous.

I - Dépenses d'investissements nouveaux et à reprendre	
Salle socioculturelles	15 000,00
Zone verte-réserve	615 000,00
Divers voiries	98 000,00
Centre Bourg (acquisitions)	761 500,00
Bâtiments 2013 (Etude extension Mairie)	70 000,00
Aires de quartier 2014	42 900,00
Terrain nu Vannerie	18 600,00
Divers Bâtiments 2014 (Salle Colette Besson, conformités, accessibilité...)	196 000,00
Achats matériels 2014 (Matériels bureautique informatique, gradins Pléiades, équipement des écoles...)	165 000,00
Subvention d'équipement personnes privées	10 000,00
Subvention d'équipement MEDUANE Habitat (logements sociaux + démolition)	120 000,00
Dépenses imprévues + Divers	55 732,50
Travaux en régie	100 000,00
CUMULS I	2 267 732,50
Dépenses engagées	117 887,08
TOTAL	2 385 619,58

II - Recettes d'investissement	
Affectation Résultats 2013 +/-report (560 000 -101 232,1)	458 767,90
FCTVA	177 000,00
TLE et TA (après reversement 47 000€ à AGGLO)	100 000,00
Vente Immeubles (terrain Pharmacie+ terrains Niolerie et Pouplinière au Budget Loti)	102 555,00
Zone verte {(Fonds de compensation LGV 145k€) + (CTU 150k€)}	295 000,00
Fonds de concours Agglo	50 000,00
Autofinancement prévisionnel 2014	658 527,00
CUMULS II	1 841 849,90
Recettes engagées	543 769,68
TOTAL	2 385 619,08

L'affectation des résultats 2013, l'autofinancement apparent prévisionnel et prudent 2014, permettent de financer notre programme d'investissement de l'exercice sans avoir recours à l'emprunt.

Ce programme retient les besoins matériels, l'installation de gradins salle des Pléiades, l'aménagement des sols sportifs salle Colette Besson, la rénovation du centre bourg et l'aménagement de la zone verte qui jouxte le lotissement du Cormier, en cours de travaux de première phase, qui pourrait voir la commercialisation des premières parcelles début du second semestre.

Nous équilibrons notre budget général avec un autofinancement significatif tout en maintenant la participation du contribuable à la seule progression des bases imposables et en maintenant à l'identique les taux TH TFB et TFNB.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après un report d'excédents cumulés de 82K€, l'incertitude demeure sur les charges de la redevance due à la ville de LAVAL qui prennent en considération la part d'effluents de la station de barrière et de La Chapelle ainsi que sur la valorisation de sa participation. Avec l'ouverture du lotissement du Cormier, nous retrouverons de nouvelles taxes de raccordement, le Budget sera équilibré grâce aux reprises de subventions et du FCTVA sur investissements. En investissement, une provision de 100 k€ abondera le compte 2315 (réseaux neufs) pour permettre le remplacement des conduites les plus sujettes à l'infiltration d'eaux parasites (coulée verte). Un emprunt de 60 k€ contribuera à l'équilibre de cette section.

BUDGET LOTISSEMENT

Le nouveau programme du Cormier et de la Barrière sera mis en commercialisation dans le second semestre, l'exercice supportera en grande partie les travaux de première phase.

BUDGET MAISON DE SANTE

Cette première année complète comprenant les amortissements et la quote-part de reprise sur les subventions peut s'équilibrer compte tenu que certaines charges de l'année précédente ne seront pas reconduites ; la section de fonctionnement abondera de 3 600 € le budget investissement pour assurer le règlement de l'annuité.

PHOTOVOLTAIQUE

Avec le report disponible et une production identique à 2013, le budget fonctionnement sera équilibré et permettra le remboursement de la dette.

ENJEUX POUR LA COMMUNE

-  Maintenir la maîtrise de nos Frais de fonctionnement, même dans le contexte du développement de nos services
-  Poursuivre le programme d'investissements pour répondre aux besoins exprimés et à l'évolution démographique de la commune
-  Demeurer attentifs aux opportunités immobilières centre bourg et rechercher des opérateurs pour densifier cet espace avec une programmation maîtrisée à terme.
-  Maintenir à son niveau l'effort fiscal direct et rechercher des ressources extérieures sans perdre de vue que les contributions de Laval agglo et les dotations de l'état auront une tendance au mieux stable, voire baissière.
-  Participer activement à la recherche de recettes foncières industrielles en favorisant la création d'activités nouvelles.
-  Se donner des marges de manœuvres financières afin de poursuivre la mise à niveau des services

- ✚ Faiblesse de notre effort fiscal qui s'avère pénalisante dans le calcul de nos dotations, phénomène qui risque de s'amplifier, y compris en terme de subventions d'équipement.

Nos leviers

- 1 Agir sur les Taux d'impositions, rechercher et analyser d'autres ressources fiscales
- 2 Favoriser le développement industriel source de TFB
- 3 Maitriser les coûts de fonctionnement
- 4 Planifier nos investissements
- 5 Poursuivre un développement maitrisé et régulier de nos zones d'habitat

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de toutes les informations et projections qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

OBJET : CENTRE DE LOISIRS – PERSONNEL COMMUNAL – Rajustement de la rémunération des agents contractuels des centres de loisirs à compter des vacances d'hiver.

Exposé de Sylvie VIELLE

Sur proposition de votre commission des Finances du 21 janvier 2014,

Il vous est demandé, après avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

VU les décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié et 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

- ➔ **DE PROCÉDER** au rajustement annuel de la rémunération des agents contractuels des centres de loisirs en retenant le taux de 1 % qui a été celui retenu pour l'évolution de nos tarifs.

Cette rémunération s'établirait comme suit à compter des prochaines vacances scolaires:

	Rémunérations 2013(*)	Rémunérations 2014(*)
. Directeur hiver, pâques et juillet	Personnel statutaire	105,00 €/jour travaillé
. Directeur Adjoint juillet	66,00 €/Jour travaillé	67,00 €/Jour travaillé
. Directeur août	66,00 €/Jour travaillé	67,00 €/Jour travaillé
. Animateur/Directeur camps ados	66,00 €/jour travaillé	67,00 €/jour travaillé
. Animateur diplômé	59,00 €/Jour travaillé	60,00 €/Jour travaillé
. Animateur diplômé camps ados	59,00 €/Jour travaillé	60,00 €/Jour travaillé
. Animateur stagiaire ou - de 18 ans	51,00 €/Jour travaillé	52,00 €/Jour travaillé
. Indemnité de nuitée en séjour	3,66 €/nuit	3,70 €/nuit

(*) Congés payés inclus

Chaque Directeur, Directeur adjoint ou animateur pourra en outre bénéficier d'une ½ journée de préparation rémunérée pour les petites vacances et de un à quatre jours de préparation rémunérés pour les vacances d'été.

- ➔ **D'INDEMNISER** les animateurs qui devront utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service sur la base des indemnités kilométriques prévues par les décrets 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié et 2006-781 du 3 juillet 2006.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

OBJET : CENTRE DE LOISIRS – PERSONNEL COMMUNAL – Mandat donné au CDG53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires.

Exposé de Dominique ANGOT

La Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions diverses relatives à la fonction publique territoriale, autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales qui en font la demande, afin de garantir les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La demande de la collectivité est présentée après délibération de son organe délibérant qui précise les conditions du contrat et l'étendue des garanties que doit souscrire le centre de gestion auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Le contrat groupe auquel la commune de LOUVERNE avait ainsi souscrit avec effet au 1^{er} janvier 2010 arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Ceci exposé,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dite loi LEPORS, notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de cet article 26 ;

VU les articles L141-1 et suivants du code des assurances ;

VU le code des marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de pouvoir bénéficier de la mutualisation des résultats d'une mise en concurrence collective des entreprises d'assurances agréées et de l'expérience acquise par le CDG53 dans le traitement des dossiers de sinistres ;

Il vous est proposé après avoir délibéré ;

- **DE MANDATER** le CDG53 pour négocier un contrat groupe d'assurances statutaires dans les conditions fixées par l'article 26 de la loi n°84-53 sus visée.
- **DE PRÉCISER** que ce contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

Agent titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : Décès, Accidents de services, maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public : Accidents du travail, maladie professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : en capitalisation

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

- ↳ **DE CONVENIR** que le CDG53 pourra utiliser, pour le dossier de consultation, les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la commune qui seront fournies par l'actuel assureur ou par la collectivité.
- ↳ **DE CONVENIR** également que la commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir, en aucune manière, justifier sa décision.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

OBJET : CULTURE – MÉDIATHÈQUE – Animation "premiers romans" - Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec le Président du Conseil général et l'association "Lecture en tête".

Exposé de Christiane CHARTIER

La bibliothèque départementale participe, en partenariat avec l'association Lecture en Tête, à l'opération "Premiers Romans" auprès du réseau départemental des bibliothèques.

L'association Lecture en tête a pour objet d'inciter à la lecture, d'être un pôle d'observation de la création littéraire contemporaine et cela autour des "premiers romans".

La finalité des opérations menées au cours d'une année et sur le territoire départemental, est l'organisation d'un **Festival du Premier roman**, au cours duquel sont accueillis les auteurs de la sélection.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

VU le projet de convention "Animation Premiers Romans" proposé par le Conseil Général afin de mettre en place un partenariat entre l'association, les collectivités participant à l'opération, le conseil général et la bibliothèque départementale ;

Il vous est proposé après avoir délibéré ;

- ↳ **D'ENGAGER** la commune à participer à l'opération "Premiers romans" ;
- ↳ **D'APPROUVER** en conséquence les termes de la convention tripartite à intervenir entre le Conseil Général de la Mayenne, l'association Lecture en tête et la commune
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à la signer et à en poursuivre l'exécution

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

OBJET : DOMAINE PRIVÉ – CRÉATION DE SERVITUDES SUR LES PARCELLES COMMUNALES ZE 164, 265, 275 et 323 DANS LE LOTISSEMENT "LE CORMIER" POUR L'ÉTABLISSEMENT DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES ET L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Exposé d'Éric COUANON

La restructuration du réseau électrique dans le cadre des travaux de viabilité du lotissement "Le Cormier" nécessite :

- Sur les parcelles communales cadastrées section ZE n° 164 et 323, l'établissement à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 111 mètres ainsi que leurs accessoires (*bornes de repérages, coffrets, etc..*);
- Sur les parcelles communales cadastrées section ZE n° 265 et 275 l'établissement à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 108 mètres ainsi que leurs accessoires (*bornes de repérages, coffrets, etc..*);
- Sur la parcelle communale cadastrée section ZE n° 275, l'implantation d'un poste de transformation HTA/BT et de tous ses accessoires d'une emprise totale de 25 m .

La réglementation en vigueur impose la passation de conventions en vue d'établir les servitudes correspondantes.

Ceci exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-29 ;

VU la demande présentée par l'entreprise "EURL LEMONNIER" pour le compte d'Electricité Réseau Distribution France (**ERDF**)

Il vous est proposé après avoir délibéré :

- ↳ **D'APPROUVER** les termes des projets de conventions établissant ces servitudes ;
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les documents utiles à cet effet.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

La séance est levée à 22h10.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

Vu bon pour diffusion
La secrétaire de séance
Christiane CHARTIER

Ont été examinées en séance le 28 janvier 2014 les délibérations suivantes :

14-01-01	Finances communales – Résultats 2013
14-01-02	Finances communales – Débat d'Orientation Budgétaire
14-01-03	CLSH – Personnel communal – Rajustement de la rémunération des agents contractuels des centres de loisirs à compter des vacances d'hiver.
14-01-04	CLSH – Personnel communal – Mandat donnée au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires.
14-01-05	Cultures – Médiathèque – Animation "Premiers Romains" – Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec le Président du Conseil général et l'association "lecture en tête".
14-01-06	Domaine privé – Création de servitudes sur les parcelles communales ZE 165, 265, 275 & 323 dans le lotissement "le Cormier" pour l'établissement de canalisations électriques et l'implantation d'un poste de transformation

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014

FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

Alain BOISBOUVIER		Eric COUANON	
Sylvie VIELLE		Guy TOQUET	Excusé - Pouvoir donné à Alain BOISBOUVIER
Christiane CHARTIER- RIVIÈRE		Dominique ANGOT	
Nelly COURCELLE		Gilbert HOUDAYER	
Françoise RIOULT		Marie-Françoise LEFEUVRE	Excusée
Marie-Christine DULUC		Jean-Louis DESERT	
Hervé FLEURY	Excusé	Isabelle VIELLE	
Béatrice BOUVET	Excusée	Pascal DUBOIS	
Fabienne FOURNIER	Excusée	Jean-François LENAIN	
Frédéric ADAM	Absent	Franck LÉCRIVAIN	
Christelle BREUX		Céline BOUSSARD	
Andrée BIGNON		Jean-Louis MALASSENET	Excusé – Pouvoir donné à Andrée BIGNON
Christian RUSINEK		Rosa GONÇALVES	Excusée – Pouvoir donné à Christian RUSINEK
Josiane MAULAVÉ			